

LOGEMENT ET MAINTIEN DU CADRE DE VIE

Fiche 1 : IMPAYÉS DE LOYER / DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DANS LE PARC PRIVÉ

► Pour qui ?

- Familles avec enfant(s) à charge au titre des prestations familiales,
- locataires ou accédants dans le parc privé, bénéficiaires d'Allocation de logement familiale (Alf) et ayant déclaré à la Caf une dette de loyer (2 mois de loyer brut + charges ou 3 mois de loyer net résiduel) ou un impayé de remboursement de prêt.

► Les objectifs de l'accompagnement

- Favoriser le maintien dans le logement,
- prévenir la suspension de l'aide au logement et éviter la mise en place d'une procédure d'expulsion locative,
- résorber la dette par la mise en place d'un plan d'apurement et/ou la recherche d'aides financières,
- assurer le suivi du plan d'apurement.

► Modes de contact

Contact systématique (courrier de proposition de rendez-vous ou appel téléphonique) auprès des allocataires répondant aux critères ci-dessus et :

- avec un impayé signalé à la Caf,
- ou
- orientés par un partenaire.